

Examen professionnel supérieur «experte / expert en analyses biomédicales et gestion de laboratoire»

Critères d'évaluation entretien professionnel relatif au travail de diplôme

Nom / prénom de la candidate / du candidat :

Titre du travail de diplôme :

Nom de l'experte/ de l'expert:

L'évaluation par demi-points est admise, p.ex. 2 ½ points

No	Critères d'évaluation	Points										points obtenus	Remarques et motifs concernant les points attribués
		10	9	8	7	6	5	4	3	2	1		
1	<p>Compétence professionnelle La candidate / le candidat répond de manière compétente, professionnelle et correcte aux questions. Par les réponses données aux questions, le thème est approfondi, précisé et le cas échéant élargi.</p>	Correspond totalement ou pour la plupart des réponses (>90%)	Correspond pour environ ¾ des réponses (85-70%)	Correspond dans un nombre suffisant de réponses (65-50%)	Ne correspond plutôt pas (45-30%)	Ne correspond pas du tout. (<25%)							
2	<p>Argumentation La candidate / le candidat sait justifier et défendre les contenus et les solutions proposées de manière convaincante et applicable.</p>	Correspond totalement ou pour la plupart des réponses (>90%)	Correspond pour environ ¾ des réponses (85-70%)	Correspond dans un nombre suffisant de réponses (65-50%)	Ne correspond plutôt pas (45-30%)	Ne correspond pas du tout. (<25%)							
3	<p>Capacité de réflexion La candidate / le candidat sait mettre en question le contenu, les démarches et les enseignements obtenus de manière critique. Elle/il est capable de formuler des alternatives et de les prendre en considération.</p>	Correspond totalement ou pour la plupart des réponses (>90%)	Correspond pour environ ¾ des réponses (85-70%)	Correspond dans un nombre suffisant de réponses (65-50%)	Ne correspond plutôt pas (45-30%)	Ne correspond pas du tout. (<25%)							
Points obtenus dans l'entretien professionnel relatif au travail de diplôme													

Nombre maximal de points de l'entretien professionnel relatif au travail de diplôme : 30

Nombre de points étudiante :

Date de l'évaluation :

Signature experte/expert

Signature experte/expert

Procès-verbal de l'entretien

Les expertes et experts formulent des questions ouvertes pour chacun de ces cinq éléments pour couvrir les contenus du travail de diplôme au cours de l'entretien professionnel.

Questions relatives à :	Réponse :	Remarques
1. Théorie et bases		
2. Matériel et méthodes		
3. Résultats		

4. Discussion		
5. Conclusions		

Approbation

Les critères d'évaluation relative au travail de diplôme ont été approuvés par la commission assurance qualité le 25 avril 2023 et remplacent la version du 5 décembre 2017.